

PÈLERINAGE A LOURDES : *Malades, Pèlerins, Hospitaliers* :

→ **Soutien financier** pour les malades :

Dimanche 9 fév. à Châteauneuf + 16 fév. à Champigné, les membres de l'Hospitalité vous distribueront le livret d'information Lourdes 2020. Vous serez invités à aider financièrement les malades pour participer au pèlerinage. Un reçu fiscal peut être établi pour les dons reçus par chèque (à partir de 15€), ils doivent être adressés avec la mention « *dons pour les malades* ». *Merci pour votre aide !*



Pèlerinage de l'Hospitalité Notre-Dame-de-Lourdes de l'Anjou du 20 au 25 avril : **Inscriptions avant le jeudi 20 février**. → Infos & Contacts :

. Marie-Anne HUET 02 41 42 02 43 + . Jean-Claude BELOUIN 02 41 33 91 15

DIMANCHE DE LA SANTÉ : le 9 février 2020

Une convention entre notre diocèse, la paroisse Ste-Claire et la Résidence des Acacias de Champigné a été signée le 17 janvier.

Elle permet aux personnes âgées, malades, handicapées, d'aller à la messe ou à la célébration du vendredi à la chapelle. D'être mises en relation avec un prêtre et de recevoir les secours de l'Eglise quand ils en font la demande.

L'Equipe d'Aumônerie composée de 15 bénévoles :

- . est une présence amicale, silencieuse, une écoute de la souffrance liée à la perte d'autonomie, au vieillissement, au handicap ;
- . visite les résidents qui le souhaitent ;
- . accompagne les résidents vers la chapelle, prépare et anime les célébrations ;
- . est particulièrement attentive aux personnes les plus démunies, les plus isolées, en fin de vie.

Ce service est enrichissant pour tous et particulièrement pour les bénévoles ; mais les équipes vieillissent et les bonnes volontés se font rares. L'équipe est à la recherche de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, pensent pouvoir aider à ce service. Mme Thérèse Pineau, référente, accueillera les candidatures.

Témoignages de bénévoles de notre paroisse :

« Je fais partie de l'aumônerie de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), car, c'est :

- pour témoigner ce qui fait la foi qui nous est transmise, et pour témoigner de la dignité de la personne, quelque soit son âge, sa situation. C'est aussi un engagement gratuit et qui doit courir dans la durée pour être saisi comme tel ;
- pour ne pas laisser derrière nous les personnes âgées, seules ou malades, ainsi que les personnes en EPHAD loin de leurs racines et de leurs enfants. **Si nous sommes nombreux à en avoir le souci, alors nous y arriverons...** »



Paroisse Sainte Claire entre Mayenne & Sarthe

- Doyenné des Trois-Rivières -
du 9 au 16 février 2020

Mise au point sur le « *baptême* » républicain ou civil

Le « *baptême* » républicain ou civil a été créé par décret le 20 prairial, an II de la République (le 8 juin 1794) dans un contexte de persécutions politiques et sanglantes contre les catholiques. Il fut oublié jusque dans les années 1990, date à laquelle des mairies le remirent au goût du jour suite à des demandes qui leur étaient faites par des personnes éloignées de la foi chrétienne.

Son objectif affiché est de marquer l'accueil de l'enfant dans la communauté nationale et la volonté des parents de lui inculquer les valeurs républicaines. Il n'est pas reconnu par la loi puisqu'aucun texte législatif n'est venu l'entériner jusqu'à ce jour. Ce qui signifie qu'il n'est pas inscrit sur le livret de famille. De même, les « *parrains et marraines* » n'ont aucune existence légale, même s'ils sont invités à signer un diplôme. Les maires sont enfin libres de refuser de célébrer cette cérémonie. (cf. www.service-public.fr)

Je rappelle que le mot « *baptême* » signifie en grec « *plonger dans l'eau* ». C'est bien ce qui se passe dans le sacrement catholique lorsque l'aspersion de la personne symbolise son immersion dans la vie même de Dieu. Le dit « *baptême* » républicain est donc bien une parodie du rite religieux, qui déshonore ceux qui l'ont inventée. Il peut également semer le doute dans les esprits et créer des ambiguïtés dommageables. Que penser, en effet, de quelqu'un qui dit être baptisé et avoir un parrain et une marraine ? Comment lui faire comprendre que son « *baptême civil* » n'est pas le sacrement chrétien, et ne lui permet donc pas d'accéder aux sacrements de la foi (*eucharistie, confirmation, mariage,...*) et aux obsèques chrétiennes, ni d'être accepté par l'Eglise pour parrainer un nouveau baptisé ?...

Suggérons donc à nos élus de définir une cérémonie civique positive dotée d'un autre nom (*pourquoi pas : Rite civil d'accueil républicain*), qui viendrait compléter, pour les parents qui le souhaitent, l'inscription à l'état civil du nom de leur enfant.

En tout état de cause, ce rite républicain ne pourra jamais prétendre remplacer le sacrement de baptême chrétien. Ce sont deux réalités différentes.

Abbé Henri de Kersabiec, curé



Vous souhaitez faire paraître un article ou une intention de messe sur cette feuille paroissiale, contactez 15 jrs avant :

Paroisse Sainte Claire entre Mayenne et Sarthe - Tél. 02 41 69 84 89
Courriel : paroissesainteclaire49@orange.fr

Vendredi 7 février

- 16h/17h30 : **Sacrement de réconciliation** en l'église de CHÂTEAUNEUF
- 18 h 00 : **Messe** en l'église de CHÂTEAUNEUF

Samedi 8 février

- 8 h 00 : **Messe** en l'église de CHÂTEAUNEUF → **A NOTER** : au lieu de 8 h 30
- 18 h 00 : **Messe** en l'église de MARIGNÉ

Intention

Mr Michel DUTHEIL

Dimanche 9 février : 5^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

- 10 h 30 : **Messe** en l'église de CHÂTEAUNEUF

Intentions

Mr et Mme Pierre et Yolande RAGARU

Mardi 11 février

- 11 h 00 : **Messe** à la Maison de Retraite de MIRÉ
- 18 h 00 : **Messe** en l'église de MARIGNÉ

Mercredi 12 février

- 18 h 00 : **Messe** en l'église de MORANNES

Jedi 13 février

- 10 h 00 : **Chapelet** en l'église de SŒURDRES

Vendredi 14 février

- 16h/17h30 : **Sacrement de réconciliation** en l'église de CHÂTEAUNEUF
- 18 h 00 : **Messe** en l'église de CHÂTEAUNEUF

Samedi 15 février

- 8 h 30 : **Messe** en l'église de CHÂTEAUNEUF
- 18 h 00 : **Messe** en l'église de MORANNES

Intentions

Mr François FROISSARD, son fils et toute la Famille
Mme Simone PREZELIN, notre petite Eva, Famille PREZELIN-BRUNEAU

Dimanche 16 février : 6^{ème} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

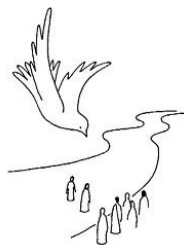
- 10 h 30 : **Messe** en l'église de CHAMPIGNÉ

Intentions

Max et Serge BEAUPÈRE
Mr Michel DUTHEIL
Mme Christiane BOUVIER
Marie-Josèphe et Rémi CHARTIER
Emile PLANCHENAULT, et sa Famille
Jean-Luc ALUSSE, son papa Henri, et les Défunts de leur Famille

Nous recommandons à vos prières :

- Mr Pierre CHAUVIN, 85 ans, sépulture le 5 fév. à CHAMPIGNÉ
- Mme Yvonne BOUVET, 93 ans, sépulture le 5 fév. à CHAMPIGNÉ



AGENDA



CÉLÉBRATION ANIMÉE PAR DES LAÏCS

. Samedi 8 fév. à 18h30 à l'église de JUVARDEIL. Thème : "Où est le bonheur ?"

CONCERTS

. Samedi 8 fév. à 20h à l'église de la Madeleine à ANGERS - Concert de Louange *Worship* organisé par le Chemin Neuf.

. Dimanche 9 fév. à 15h salle des fêtes Gala à CHAMPIGNÉ - Concert au profit de l'Association RETINA, avec la participation des chorales : *Cantabile* de Champigné + *Musica* de Cheviré le Rouge + *Chant'Aubance* de Brissac.



RÉPÉTITION DE CHANTS

. Lundi 10 fév. à 20 h : Répétition salle paroissiale près de l'église de Châteauneuf

EAP : Équipe d'Animation Paroissiale

. Mardi 11 fév. à 20h : Rencontre salle paroissiale près de l'église de Châteauneuf.



COUPLE : LA SAINT VALENTIN AUTREMENT

. Samedi 15 fév. à 19h30 : Soirée « Cœurs à cœurs » Fondacio, rue de l'Esvière à Angers. Dîner aux chandelles, animations et propositions de thèmes pour nourrir la discussion. Contact : Magali Gilet : couples.anjou@fondacio.fr



A NOTER :

. **Samedi 7 mars** : la messe aura lieu à **18h30 en l'église de JUVARDEIL** et non pas à CONTIGNÉ (cf : *guide paroissial*) en raison d'un concert dans l'église de Contigné.

Intention de prière pour le mois de fév.
confiée par le 'pôle vie spirituelle' du diocèse

Mes yeux ont vu le salut » (Luc 2,30)

« Les personnes consacrées ont les pieds sur terre et le cœur au Ciel. Par leur vie, elles sont appelées à dire ce mystère du Ciel où nous serons réunis pour la louange de Dieu. Prions pour que les moines, les moniales, religieux et religieuses et consacrés de notre diocèse puissent proclamer chaque matin « *mes yeux ont vu le Salut* » avec la joie de voir le Royaume grandir là où ils sont, et dans notre diocèse. Que l'Esprit Saint remplisse de joie ces communautés et les affermisse dans l'Espérance ! »

